

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL INDEPENDANT

### RELIGIEUX, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

MERCIER &amp; CIE., EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

LUNDI, 6 OCTOBRE 1879.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
6 octobre 1879.

## Le pardon du Moine

LE CRIME PARDONNÉ

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

— Qu'importe, mon père ! qu'importe ! dit le malade d'une voix plus douce ; je puis bien dire mon nom, ce n'est plus que le nom d'un malheureux...

Puis se tournant vers le novice :

— Prie, lui dit-il, prie pour celui qui fut Alonso Cano.

Le novice étouffa un cri et tomba à genoux.

Quoi ! l'un de ceux dont il s'était malgré lui surpris à envier la fortune et la gloire, poursuivi par la calomnie, traqué par la justice, se débattait sur le lit d'un chartreux, entre la mort et la folie. Quelle leçon pour sa jeunesse !

Pablo s'approcha d'Alonso et saisit la main.

— Vous guérirez, lui dit-il ; vous voilà beaucoup mieux... déjà vous vous appuyer sur votre jambe... la fièvre cédera à nos soins, et bientôt...

Le malade se souleva sur sa couche.

— Est-ce que vous me chasserez quand je serai guéri ? demanda-t-il.

Mon fils, répondit le supérieur, nous ne chassons jamais personne, mais les pauvres qui frappent à notre porte sont nombreux et la maison est petite.

Cano ferma les yeux et retomba en arrière.

— Seigneur, dit-il, on est bien ici !

Et doucement il retomba dans le sommeil.

Deux jours plus tard, il se levait ; au bout d'une semaine il se promenait dans les jardins, quittant souvent leur frais ombrage pour l'enclos dans lequel dormaient les fils de la chartreuse de Porta-Cœli.

Un soir, après l'office, le supérieur chercha vainement Alonso dans sa cellule ; ne le trouvant ni dans la chapelle ni dans les cloîtres, il courut dans les jardins, l'appelant d'une voix douce. Il venait de franchir le seuil du cimetière, quand il aperçut non loin d'une tombe creusée à l'avance, attendant le premier des frères que le Seigneur rappellerait à lui.

— Je crains, lui dit Eusebio, que cette veille prolongée ne vous fatigue ; ne songez-vous point à rentret ?

— Je songe à mourir, mon père.

— Est-ce le courage humain qui vous abandonne ?

— C'est plutôt la force divine qui me presse.

— Vous voudriez donc ?

— Ne quitter jamais cette hospitalière maison.

— Les étrangers y passent et n'y séjournent pas.

— Et si je vous demandais à y demeurer en acceptant d'avance d'y vivre sous la règle et d'être le plus docile des enfants de saint Bruno ?

— Vous y songer depuis longtemps mon fils ?

— Depuis que je vous connais, mon père.

Le vieillard saisit la main du peintre :

— Dieu vous a jeté brisé, saignant, désolé, à notre porte, et vous vous êtes senti plein de reconnaissance pour les Samaritains qui vous ont sauvé. Mais entre ce sentiment et la vocation il existe, mon fils, une grande différence.

— Que puis-je attendre du monde ? demanda Cano : il m'a pris jeune, ardent, célèbre, il m'a vu le favori d'un roi, assis devant lui et couvert comme les grandesses d'Espagne, et il m'a rejeté couvert de sang et d'infamie sur le chemin où vous m'avez ramassé.....

Le monde ! Pour conquérir un rang, un nom pour gagner cette chose éphémère que l'on appelle le retentissement d'un nom, j'ai veillé, travaillé sans trêve et sans relâche... Je voulais ce bruit qui suit votre entrée dans les lieux publics, ce frémissement qui vous accompagne dans les foules... J'enviais les acclamations du peuple devant mon œuvre, et quand les fideles se prosternaient devant mes *sargas* ou mes toiles le jour du *Corpus Dei*, je me sentais enivré d'enthousiasme, de force et de jeunesse..... Un roi m'appelait son ami, l'Espagne m'acclamait et me donnait le titre de Michel-Ange de l'Ibérie ! J'avais fait plus que de rêver la gloire, j'en touchais les palmes, je venais d'en conquérir les couronnes. Une goutte de sang a suffi pour faire évanouir ce prestige, ce rêve, cette renommée... le grand artiste est devenu un meurtrier... les juges ont poursuivi celui que Philip-

pe IV visita dans son atelier. J'ai dû fuir devant la calomnie et la haine... Chose horrible ! mon père, il s'est trouvé des hommes ayant intérêt à ma perte, et dont l'avancement dépendait de mon emprisonnement, que n'eût pas tardé à suivre mon supplice... Et je regretterais quelque chose de ce monde qui m'a jeté de la boue et du sang au visage, et je songerais à rentrer parmi des hommes dont j'ai reçu tant de blessures !

— La rigueur de l'épreuve subie vous porte à l'exagération, mon fils... tous ceux que vous connaissez n'ont pu être faibles et lâches.

— Vous avez raison, Miguel, mon vaillant élève, s'est, je crois, voué au triomphe de ma cause, mais Miguel est bien jeune, et tous les dévouements ne sont pas suivis de succès...

Ses compagnons, jusqu'à la dernière heure, ont protégé Alonso Cano ; Murillo, le brave le chevaleresque Murillo, m'a sauvé des mains de Tarifa, comme Miguel m'avait disputé à Rosales... Mais je suis las de défendre ma liberté... prenez-la, je me plierai à votre sainte règle.

Le père Eusebio parut réfléchir profondément.

— Le malheur seul vous jette dans nos bras, lui dit-il enfin. La maladie, après avoir appauvri votre sang, a diminué l'ardeur de votre nature. Qui sait si la santé ne réveillera point en vous la jeunesse, et si quelques mois passés dans cette maison ne vous auront pas convaincu que vous êtes destiné à vivre dans le monde ?... Si je consultais seulement mon cœur et l'intérêt de notre maison je vous dirais, mon fils : " Restez ! " je vous donnerais cette robe de la pauvreté, qui vous rendrait à jamais notre frère... Mais un instinct secret m'assure que vous nous quitterez. Laissez-moi donc employer la prudence d'un directeur et l'allier à l'affection d'un père... Restez avec nous tant que cette demeure vous semblera hospitalière et douce, et si jamais vous étouffez dans ses murs songez que vous laisserez ici des amis dont le cœur et les bras vous seront toujours ouverts.

Alonso ne répondit rien. La sagesse du père Eusebio lui semblait sans réplique.

En effet, l'enthousiasme et

la reconnaissance avaient un grand empire sur cette âme impressionnable, et son premier élan, qui le portait à se jeter sans retour dans le cloître, pourrait bien être sujet à des regrets. Il se disait cela sans y croire. En ce moment, la ferveur de son âme s'unissait aux dispositions de son cœur...

Tout en approuvant hautement le père Eusebio, il ne pouvait s'empêcher de croire que jamais il ne songerait à quitter l'arche où se trouvait le repos après lequel il aspirait vraiment.

Il croyait en avoir fini avec les rêves mondains, les aspirations ardentes. La douleur le purifiait. L'atmosphère du cloître se répandait sur lui en rosée bienfaisante. Il absorbait cette vie nouvelle, intime, pleine d'un charme secret, appréciable seulement pour ceux qui en ont éprouvé les délices. Il s'endormait, en quelque sorte, dans la paix de ce lieu, et le chant des psaumes, les accords de l'orgue achevaient de le transporter dans un autre monde.

Il remercia le père Eusebio, et insistant sur la sincérité de sa vocation, il ajouta que le temps la consacrerait au lieu de l'affaiblir.

— J'accepte l'épreuve, dit-il ; combien durera-t-elle ?

— Deux années, répondit le père Eusebio.

— Et, pendant ce temps, vous me permettrez de porter la robe de mes frères ?

— Je vous le permettrai, si vous y trouvez de la consolation.

— Oui, répondit vivement Alonso Cano ; il me semblera, dès lors, que je suis complètement mort à un monde qui m'a méconnu, délaissé, froissé, et à qui je rougirais de tenir encore par des liens de périssable ambition.

Le père Eusebio leva la main pour bénir l'artiste, mais quelque chose comme un triste sourire d'incrédulité flottait sur ses lèvres pâlies.

XIV

LA STATUETTE DE SAINT FRANÇOIS

Les jours se succédaient pour Alonso dans le monastère de la chartreuse, comme les ondes d'un fleuve paisibles, roulant d'un mouvement égal vers la mer. Le fleuve se perd

dans l'océan, l'âme s'en va vers l'infini de l'éternité.

Alonso se pliait doucement et de lui-même à la sainte règle dont le père Eusebio refusait encore de lui faire supporter le poids. Il se reposait du travail par la prière ; ou bien après avoir réciter les magnifiques psaumes des offices, il rentrait dans sa cellule et tentait de reproduire sur la toile des figures de patriarches de prophètes ou de sybilles. Son âme s'agrandissait sous cette pieuse influence, et prêtait à son esprit un élan nouveau. La douleur, après avoir broyé cette nature énergique, laissait à la foi la mission de la ressusciter. Alonso se trouvait au port dans cette maison bénie, et demandait au ciel de n'en jamais sortir.

Tous les religieux l'aimaient. Le secret de la façon doublement dramatique dont il avait pénétré dans le monastère ne transpara pas.

L'accusation d'assassinat portée contre lui resta cachée pour la communauté, et le père Eusebio et Pablo seuls la connurent. Les frères ignoraient pour quelle raison Tarifa avait réclamé le malheureux ; et, l'eussent-ils connue, que dans leur indulgence, ils ne lui en auraient pas témoigné une bonté moins grande.

La charité semble inspirer cette compassion absolue. Une bonté humaine ne suffirait jamais à certains malheurs ou à certains repentirs. La vue de la croix donne la force de soulever tous les fardeaux, les nôtres et ceux de nos frères.

La vie d'Alonso Cano était donc tranquille comme celle des Chartreux ; il se levait avec eux à l'heure des matines, allait au chœur, assistait à la messe, puis s'enfermait dans son atelier et y passait la plus grande partie de la journée. Son talent même se transformait. Jusqu'à ce moment, il avait peint des saints en prière, des martyrs, avec une sorte d'inspiration factice ; la vue d'hommes voués aux macérations, liés à la pauvreté, vivant à peine sur la terre et laissant à leur âme son plein vol vers le ciel, lui fit comprendre davantage certains secrets d'expressions, certaines vérités d'attitudes, et trouver, pour les figures émaciées de ses ormites, des lumières que l'art seul ne saurait donner.

A continuer.

**ADMINISTRATION.**  
**"LE QUOTIDIEN"**

Comme son nom le comporte paraît  
tous les jours.

**ABONNEMENT**

Un an, (payable d'avance)....	\$2 50
Six mois.....	1 25
Trois mois.....	0 65
Une semaine.....	0 05
Le numéro.....	0 01

Frais de port payé par les Editeurs.

**TARIF DES ANNONCES.**

Par ligne.	
Première insertion.....	\$0 08
Autres insertions, si publiées tous les jours.....	0 04
Autres insert., trois fois par sem... " " deux fois.....	0 05 0 06
" " une fois.....	0 07
Un mois tous les jours.....	0 75
Deux " ".....	1 00
Trois " ".....	1 50
Six " ".....	2 50
Un an " ".....	3 00
Avis de naissance, mariage ou décès.....	0 20

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot :

- Demande d'emploi.
- Demande de domestiques ou employés.
- Annonce pour chambre ou pension.
- Annonce pour objets perdus ou trouvés.

**AVIS.**

Toutes notices et avis spéciaux en faveur de manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

Les personnes qui nous enverront des correspondances, nécrologies ou autres, écrits voudront bien, autant que possible nous les faire parvenir à bonne heure durant la matinée.

Aucun écrit ne sera publié sans qu'il soit signé d'un nom responsable.

Les lettres et les envois doivent être affranchis.

L'impression de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude à cet établissement. Prix raisonnables.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES,  
16, Côte du Passage, Lévis.

**Au public.**

Succursale à Québec : F. LABERGE, imprimeur, 345, rue St. Joseph, St. Roch.  
M. Bénoni Samson, est autorisé à solliciter les abonnements, les annonces et les ouvrages de ville pour le journal.

LÉVIS, 6 OCT. 1879.

Il est inutile de répéter qu'il serait temps de nous tirer de l'impasse quasi-exceptionnelle où nous ont jetés les circonstances, il est inutile de dire, de nouveau, combien l'on a trop retardé une solution que tous attendent avec la plus vive impatience; ce serait en vain que l'on énumérerait les torts considérables qu'une telle prolongation de la crise apporte dans les affaires. Qui ne le sait? Qui pourrait le nier?

Outre l'état de langueur et d'incertitude que cela produit, que de doutes ne s'élèvent-ils pas au sujet de certains actes! Que d'appréhensions surtout relativement à la validité et à légalité de la sanction des bills passés à la dernière session!

Sans doute, chacun a sa manière de voir sur cette question, sans doute tous ne jugent pas dans le même sens, et, en politique, plus qu'en toute autre chose, on diffère souvent d'opinion sur bien des sujets. Cependant, dans certains cas, les doutes sont tellement fondés, que ceux qui sont les plus opposés, en face de la réalité, en présence de l'évidence et de la vérité, se voient obligés d'admettre même ce qui leur répugne le plus. Dans le cas actuel, cependant, l'opinion ne peut se baser que sur des probabilités.

Il n'a pas encore été démontré d'une manière péremptoire

et décisive que la sanction est bien légale, de même que, l'on ne peut pas dire, non plus, avec certitude, qu'elle soit invalide. Non, mais les doutes sont nombreux et il est permis de pencher d'un côté ou de l'autre.

L'on a cité des précédents, de part et d'autre, mais ces autorités se combattent et se renversent les unes et les autres, sans jeter beaucoup de lumière sur la question; la presse libérale a déployé toute son ardeur pour défendre sa cause et les journaux conservateurs, de leur côté, n'ont rien négligé pour démontrer l'illégalité de la sanction; cependant rien n'est encore décidé. Aurons-nous bientôt quelque chose de certain à ce sujet?

Quoiqu'il en soit, c'est là un nouveau sujet d'hésitation pour plusieurs, dans ce moment, ou tant de choses sont indécises et douteuses, on n'ose pas toujours agir conformément aux nouvelles lois de cette année, puisque leur validité est contestée.

Or, pourquoi émet-on des doutes à ce sujet? c'est que d'après la constitution et les coutumes parlementaires, il faut que, lors de la proclamation des bills par le lieutenant-gouverneur, les deux Chambres soient présentes. C'est là, paraît-il une obligation et une nécessité qu'établissent de nombreuses autorités, c'est-à-dire, qu'il n'y a presque pas d'exception à ce sujet.

Et, cela est tellement vrai que le gouvernement actuel, qui connaissait cette règle quasi-invariable s'est fait représenter lors de la sanction, par l'Orateur et le Greffier de l'Assemblée.

Mais l'on dit que ce n'est pas suffisant et l'on affirme que la Chambre entière devait être présente, lors de cette cérémonie, parce que dit-on, le peuple est censé assister à cette sanction, c'est-à-dire au moyen de ces représentants qui ne sont autres que les membres de la Chambre basse. Or cette année, ceci n'a pas pu avoir lieu puisque alors elle était ajournée.

Voilà ce qui fait le sujet des contradictions de la presse, voilà sur quoi l'on discute depuis un mois, voilà sur quoi se fondent les inquiétudes, voilà ce qui est la cause de l'hésitation et de l'incertitude de plusieurs qui, en agissant conformément à ces lois, craignent de commettre des illégalités.

Il n'y a que le bill relatif aux enquêtes des coroners qui, lui, produit son effet, hélas! plus ou moins bon. Pour celui-là, on ne craint pas; il est vrai qu'il est moins coûteux, moins difficile de ne rien faire que d'instituer des enquêtes. Depuis l'ajournement de la Chambre, deux cas se sont présentés dans lesquels les coroners n'ont pas osé faire les investigations nécessaires, et, à la fin de la

semaine dernière les journaux de Québec nous annonçaient que le cadavre d'une femme gisait sur le bord de la rivière St. Charles, depuis quelques jours et que personne semblait y faire attention.

Encore une fois, nos législateurs en introduisant cette loi n'ont pas fait preuve de beaucoup de réflexion, car l'on devait bien supposer qu'on ne s'empresserait pas d'aller donner sa déposition, sous serment, au sujet du genre de mort de la défunte. Et on laisse passer, sans s'occuper de savoir si un crime a été commis, si l'assassin s'est enfui sans s'inquiéter de donner libre cours à la justice et d'assurer la tranquillité, la paix et la sûreté publiques.

Nous ne voulons pas les blâmer, cependant, car nous sommes certains que lorsque l'expérience leur aura prouvé que c'est là une erreur qu'il faut réparer le plutôt possible, ils le feront.

Que de choses importantes à régler! Que de points obscurs il faut éclaircir! Et, est-il bien vrai qu'il faudra attendre encore jusqu'au 28 octobre avant de pouvoir constater la moindre amélioration dans notre situation?

Nous nous empressons de reproduire la circulaire de Monseigneur l'Evêque de Chicoutimi qu'il a adressé au clergé de son diocèse.

Circulaire au clergé.

Chicoutimi, 21 sept. 1879.

Monsieur le curé,

Neuf années se sont à peine écoulées depuis qu'un terrible incendie a réduit en cendre presque toute la paroisse de St-Jérôme et une bonne partie de celle de N. D. d'Hebertville, et voilà que dernièrement un nouveau malheur est venu fondre sur ces deux mêmes localités. Dans l'espace de quelques minutes, près de deux cents familles ont vu toute leur récolte entièrement détruite par un averse de grêle. Et des personnes, en qui nous avons toute confiance, nous assurent que, d'après les renseignements les plus exacts qu'elles se sont procurés, la perte totale soufferte par ces malheureux colons s'élève à environ \$35,000 00.

Voilà donc près de deux cents familles qui se trouvent à l'entrée de l'hiver, sans ressource aucune, et qui, au printemps prochain, n'auront pas un grain de semence à confier à la terre. Déjà, m'assure-t-on, plusieurs de ces familles sont sans pain et commencent à souffrir les dures et pénibles étreintes de la misère.

Ne pouvant compter que sur la charité publique pour subvenir aux plus pressants besoins de ces malheureuses victimes de l'ouragan et leur fournir les grains nécessaires pour ensemercer leurs champs l'année prochaine, je vous prie de porter à la connaissance de vos paroissiens l'éventuelle du malheur qui vient de frapper un si grand nombre de leurs frères et de les inviter à leur tendre une main secourable. Le zèle et la générosité que vos paroissiens ont manifesté pour secourir

les incendiés en 1870, nous donnent le ferme espoir qu'ils se montreront également empressés et charitables dans la circonstance présente.

Afin de les engager à prendre part à cette œuvre de charité vous leur rappellerez ces paroles de l'Ecclésiastique : XXIX. 15. "Déposez votre aumône dans le sein du pauvre et elle priera pour vous," parole admirable, qui personnifie l'aumône et nous la représente s'échappant du cœur des pauvres et s'élançant jusqu'au trône de Dieu pour intercéder en faveur de leurs bienfaiteurs. Vous leur rappellerez encore ces autres paroles du Prophète Isaïe. [LVIII.7-9]. "Ecoutez-moi dit le Seigneur, partage ton pain avec celui qui est affamé, introduit dans la maison des indigents et les malheureux sans asile; quand tu verras un homme sans vêtement, donne lui un habit; alors tu invoqueras le Seigneur et il l'entendra; tu crieras et il répondra; me voici." Que chacun donne selon ses moyens: car la mesure dont ils se seront servis envers les autres, sera celle dont Dieu se servira envers eux.

Vous pourrez faire faire une collecte à domicile afin de recueillir du grain, et une autre dans l'église ou ceux qui ne cultivent pas feront leur aumône en argent. Ces collectes devront être annoncées au prône de la messe, le dimanche précédent, afin que chacun ait le temps de s'y préparer.

Vous expédiez le fruit de ces collectes, soit à M. le curé d'Hebertville, soit à celui de St. Jérôme.

Recevez, M. le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† Dom. Ev. de Chicoutimi.

Dans notre numéro du 29 septembre dernier nous faisons un appel au citoyens de Québec et de Lévis pour venir en aide aux deux cents familles que la famine menace durant le long hiver qu'arrivera bientôt. Déjà un comité de soixante-dix membres est formé.

Les présidents honoraires sont: Sir N. F. Belleau et H. L. Langevin C. B. Le Président-actif Jos Hamel, Ecr.

Messieurs J. A. Langlais, Alfred Cloutier, Dr. Samson et J. Israël Tarte, ont été élus secrétaires.

L'hon M. Garneau et Messieurs Ledroit, Vallière et Giroux sont les trésoriers.

Les contributions ne consistent pas simplement en argent, Nous prenons de tout, grain, farine, viande, biscuit, effets, épicerie, etc.

Les noms des souscripteurs seront transmis à Mgr. l'Evêque de Chicoutimi, et à Messieurs les curés d'Hebertville et de St. Jérôme.

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort du juge de la Cour de Police feu M. Holt, arrivée samedi matin. Le défunt était natif de Québec et fils de G. A. Holt, marchand distingué. Il étudia le droit avec feu l'honorable Juge Caron et le juge O'Kill Stuart de la Cour de Vice-Amirauté. Il fut admis comme avocat en 1844. Il entra en société avec l'hon. G. Irvine en 1848. En

1863 feu M. Holt fut nommé C. R. et il fut aussi bâtonnier du barreau de Québec. Il était un avocat éminent.

Nous reproduisons la lettre de M. J. Lindsay, ingénieur civil, au sujet de l'état du chemin de fer de Lévis & Kenébec suivant les instructions données par le département des travaux publics.

Québec, 26 sept. 1879.

A L'HON. H. G. JOLY,  
Commissaire des Travaux Publics.

MONSIEUR,

Ayant reçu instructions de votre département, le 22 septembre d'aller inspecter le chemin de fer de Lévis & Kenébec:

J'ai l'honneur de vous dire que le 24 du même mois, j'ai été examiner les travaux recommandés dans mon rapport du 30 mai dernier et les ai trouvés très-bien exécutés.

Les ponceaux, culverts tel que requis, ont été réparés.

Plusieurs milles traverses remplacées par des neuves longent le long du chemin et quoiqu'il en reste d'autres à changer le chemin est bien amélioré et en bonne condition et n'importe quel train peut faire le trajet en sûreté pour le présent.

Le remblai entraîné par l'eau le printemps dernier dans les fonds de Ste. Marie et St. Joseph a été entièrement réparé, comme je l'ai déjà dit ce travail sera à refaire tous les ans aux places désignées.

J'ai aussi remarqué une amélioration dans tous les départements.

J'ai l'honneur d'être  
Votre obéissant serviteur,  
[Signé] John Lindsay  
I. C.

Vraie copie.  
ERNEST GAGNON,  
Secrétaire.

Le Canadian Spectator dit: Le Lieutenant-Gouverneur s'attire une grande confiance de la part de ses amis et le respect de ses adversaires eux-mêmes par l'impartialité manifeste de son attitude et de sa conduite. On croit qu'il accordera la dissolution lorsque M. Joly la demandera, et le plutôt cette demande sera faite le mieux ce sera. La situation devient tristement ridicule. Nous commençons à faire rire de nous.

**TELEGRAPHIE.**

ANGLETERRE.

Londres 5 oct.—Le Standard annonce semi-officiellement qu'en conséquence de la situation critique et du danger auxquels sont exposés les représentants de l'Angleterre. Le bureau des Indes a requis l'Amirauté de faire stationner une force navale à Rangoon pour les protéger.

Cork, Ir. 5 oct.—15,000 personnes étaient présentes à l'Assemblée des terres convoquée aujourd'hui.

—M. Shaw le membre du Parlement du comté un des premiers du Home Rule, déclara que ceux qui travaillaient la terre devaient leur appartenir et que les droits des Lords doivent être achetés avantageusement. Plusieurs autres membres distingués du Home Rule firent des discours.

FRANCE.

Paris 4 oct.—Le Memorial Diplomatique affirme que la Porte a résolu de notifier les Puissances de son intention d'occuper la partie Est de la Roumélie et d'envoyer Aloka Pasha. La Patrie annonce que Gambetta visitera l'Italie prochainement.

AUTRICHE.

Vienne 5 Oct.—L'Empereur François Joseph sera de retour dans la capitale le 6 du courant. Il acceptera alors pour mellement la résignation du comte Andrássy comme ministre des affaires étrangères et installera le Baron Heymerle comme son successeur. Andrássy laissera immédiatement la ville pour aller se reposer à la campagne.

HALIFAX

Halifax, 5 oct.—M. Urquhart est mort à Eimsdale le 1er du courant à l'âge de 100 ans.

—Un jeune homme a été tellement battu par deux voyous la semaine dernière qu'on ne croit pas qu'il en revienne.

—A une enquête tenue aujourd'hui sur le corps du Dr. Anderson trouvé mort à son bureau, le jury a rendu un verdict de mort subite, dans une convulsion, probablement produite par l'effet des alcool.

ST. JEAN, N.-B.

St Jean N. B.—Sir Charles Tupper et M. Scriber sont arrivés ce matin.

—Une jeune fille de cinq ans occupée à jouer sur une galerie est tombée d'une hauteur de vingt pieds de hauteur elle n'est pas morte mais on doute fort qu'elle en revienne.

MONTREAL.

Montréal, 4 oct.—Le nombre de mortalités a été de 15 par 1000, le moins depuis plusieurs années.

—Baron Grindi, ambassadeur Belge à Washington est en cette ville.

—L. Jacobs, un marin, s'est fait fracturer une jambe en travaillant à la décharge du steamer Brooklyn.

—J. B. Dumas, s'est noyé accidentellement aujourd'hui dans une carrière au village St. Louis.

OTTAWA.

Ottawa, 5 Oct.—Le Dr. Fortin M. P. est en cette ville pour quelques jours afin de perfectionner le système télégraphique du Golfe. Les 200 milles construits par la Compagnie du télégraphe de la Puissance seront bientôt en opération au plus tard dans quinze jours.

Son Excellence le Gouverneur Général a désapprouvé l'acte passé par la Législature de la Colombie Britannique intitulé: "Un acte pour amender l'acte des chemins à barrières de Cariboo de 1876."

L'ingénieur de cette ville et le Gouvernement de Québec sont en correspondance au sujet du pont du chemin de fer du Canada Central.

La ville demande à ce que les pontceaux soient placés de manière à ne pas nuire au canal qui fournit l'eau à la ville. L'ingénieur du gouvernement demande à la ville de payer les frais de ces pontceaux. Si l'affaire ne s'arrange pas amicalement l'affaire sera réglée en cour.

—L'ingénieur de cette ville et le Gouvernement de Québec sont en correspondance au sujet du pont du chemin de fer du Canada Central.

—L'ingénieur de cette ville et le Gouvernement de Québec sont en correspondance au sujet du pont du chemin de fer du Canada Central.

KINGSTON.

Kingston, 4.—Dans une bagarre qui a eu lieu hier sur la rue Ontario, un nommé Goff reçut une balle dans la cuisse. La blessure sera probablement fatale. La querelle est survenue au sujet d'une attaque brutale sur le capt. Brooks, par plusieurs gamins.

TORONTO.

5 Octobre.—Mme. Smith qui avait pris du poison mercredi dernier est morte ce matin à l'Hôpital Général.

Lieutenant Général Sir Selby Smyth est en ville.

L'embranchement du chemin de fer de "Credit Valley" sera prêt au 1er janvier prochain.

ETATS-UNIS.

Memphis, 4 Oct.—Onze cas de fièvre jaune sont rapportés aujourd'hui au bureau de sante et deux personnes sont mortes.

Deux enfants de Mme. Stoddard sont atteints de la fièvre à sept milles au sud de Memphis. Dans les environs huit personnes sont mortes.

Le nombre des victimes de la fièvre jaune jusqu'aujourd'hui est de 500.

VENANT d'être reçu, un lot de chapeaux en feutre pour dames à 10 c., chez F. Giguère, coin des rues St. Jean et Claire Fontaine, faubourg St. Jean, Québec.

FAITS DIVERS

Vol.—Un homme s'est fait voler une dizaine de piastres dans un restaurant près de la Halle du marché Champlain.

Le steamer de la maille.—Le steamer de la maille n'était pas encore signalé ce matin.

Retour des stations de Police.—Plusieurs prisonniers ont été arrêtés pour ivresse ils ont dû comparaître ce matin devant la Cour du Recorder.

Arrivés.—Le steamer "Corinthian" est arrivé hier matin à 2 heures avec 15 passagers de pont et une cargaison pour Québec et Montréal.

Parti.—Le navire Westminster après avoir été examiné par les inspecteurs a passé la Pointe-aux-Pores, hier, vers midi en route pour sa destination.

Augmentation.—Plusieurs commissaires voyageurs arrivés des Provinces Maritimes nous ont dit avoir fait des ventes pour un montant plus considérable que l'année dernière.

Billets de Banque.—Les billets de la Banque d'Echange se vendent 97 1/2 cents dans la piastre. Banque Consolidée 95 cents, Ville Marie 90 cents et Mechanic 88 cents.

Embarqués.—Le steamer "Dominion" a embarqué au dépôt du Grand Tronc à Lévis 300 bêtes à cornes, 1100 moutons, 800 boîtes de lard de 500 lbs chacune, le reste de la cargaison a été chargé en blé, pois et avoine.

Perdu.—La barque Nationale (de Québec) capt. Dix, partie de Ivigtut, Groenland le 9 de mai pour Philadelphie, n'a pas été revue depuis et on n'en a pas entendu parler. La "N" de 296 tonneaux a été bâtie à Québec en 1877.

Echoué.—La barque Ingomar de Pictou pour Montréal s'est échouée près de l'Isle aux Grues samedi matin, à mer haute, elle a été remise à flot et tonée par le vapeur Rupert jusqu'à Montréal. Ils sont passés hier devant la ville vers 4 heures.

Marché de bois à Québec.—Le marché de bois ne s'améliore pas. Un choix de pin blanc d'environ 21 pouces a été placé à sept centins. Un lot de pin rouge de 41 pouces à peu près a changé de mains à quinze centins.

Départ.—M. J. O. Dion, secrétaire trésorier du monument Salaberry, a quitté définitivement Québec, samedi soir, pour les Trois Rivières où il s'arrêtera quelques jours pour y recueillir des souscriptions.

Transfert.—Les actionnaires et les directeurs du chemin de fer Canada Central se sont assemblés vendredi à Brockville et ont pris des arrangements préliminaires pour transférer le chemin à MM. Worthington et McIntire. Les directeurs se sont assemblés samedi et les officiers ont été nommés.

Disparu.—Une jeune fille de 16 ans du nom de Délima Ouellet de la rue St. Louis de Lévis est disparue depuis mardi dernier. Cette jeune fille mendiait depuis plusieurs années. Elle est partie comme de coutume mardi matin et elle n'a pas été revue depuis.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'elle s'est engagée au Village Lauzon. Nous la félicitons d'avoir abandonné son état.

Cour du Recorder.—G. Richard et F. Chamberland, flânant dans la rue Latourelle et ne pouvant donner des raisons satisfaisantes, un mois de prison chaque.

Plusieurs propriétaires de chiens pour ne pas avoir pris de licences sont condamnés. Un cultivateur pour avoir vendu des patates plaçant ignorance est renvoyé.

Personnel.—L'hon. H. L. Langevin, C. B., ministre des Travaux Publics est arrivé hier matin à Québec.

—A. P. Caron, ex. M. P. est aussi arrivé hier matin d'Ottawa.

Chemin de fer du lac St. Jean.—Plusieurs ingénieurs sont partis jeudi dernier dans le but d'explorer les terrains entre la Rivière Ste. Anne et le Lac Edouard près de Batiscan pour l'établir la location finale de cette section du chemin de fer.

Une femme corrigeant son mari.—Une femme bien mise attira dernièrement une foule dans les rues de Cincinnati, en cinglant à plusieurs reprises la figure d'un homme avec un fouet et en lui assénant ensuite plusieurs coups de poing. Elle expliqua alors tranquillement que cette individu était son mari qui s'était enfui avec une autre femme et qu'elle l'avait suivi dans le but de lui donner la volée.

Cour de Police.—A l'ouverture de la Cour de police samedi matin M. Murray greffier de la Paix en terme très appropriés et bien sentis proposa l'ajournement de cette Cour par respect pour la mort de M. Holt le juge des Sessions de la Paix. Le Magistrat siègeant, Dr. Belleau, consentit immédiatement. M. Willian, de la part du barreau, remercia la Cour et récita les éloges de M. Murray à l'occasion de la mort de M. Holt.

Revue de réquiem.—La messe annuelle pour le repos de l'âme du R. Père MacMahon a été célébrée dans l'église St. Patrice, samedi matin par le Rev. Père O'Connell assisté des Revs. Walsh et Krian comme diacre et sous diacre, respectivement et en présence d'une grande foule de fidèles dont plus d'un cent ont communies. Un chœur complet sous la direction de M. Lavalée a rempli la partie musicale.

Volant des copos.—Deux enfants ont été arrêtés samedi soir en volant du bois près des nouvelles bâtisses parle mentaires. Ils ont été admis à caution hier et ont dû comparaître ce matin devant la Cour de Police, ce matin. M. Cimon le contracteur ne défend pas d'enlever les copos mais après les copos ont été permis d'enlever des planches et plusieurs piles de planches sont dispersées de cette manière, de plus ces jeunes gens ont été jusqu'à jeter des pierres aux travailleurs et au gardien la nuit.

Suicide.—Le corps de la jeune fille trouvée dans la rivière St. Charles près du chantier de M. Gingras comme nous l'annoncions samedi est celui de Marie Anne Laveau de St Sauveur malade depuis quelques temps de débilité générale, elle était sous les soins médicaux du Dr. Bender.

Des signes de folie s'étant manifestés chez elle la semaine dernière on fit des démarches pour faire admettre la pauvre infortunée à l'Asile de Beauport. Vendredi soir elle s'échappa de la maison en sautant par une fenêtre dans cet état insensé et se suicida en se jetant à la rivière.

Rencontre inattendue.—Lors d'un enterrement à Salem, Mass., dernièrement, un étranger s'avança et demanda à voir la figure du cadavre. On lui répondit que la famille ne voulait pas que le cercueil fut ouvert mais il insista à voir le corps, vu, disait il, que c'était celui d'une sœur qu'il n'avait pas vue depuis plusieurs années. Une sœur survivante s'approcha alors, et reconnut dans l'étranger un frère qu'elle croyait mort depuis longtemps. Cette rencontre inattendue sur une tombe ouverte était dit on très émouvante.

AVIS.—Nous recevons une correspondance signée par un grand nombre de personnes de la paroisse de Ste Hélène demandant à ce que la compagnie du télégraphe de Montréal ou celle de la Puissance veuille bien établir un bureau de télégraphe dans cette paroisse vu que ces personnes sont obligées de parcourir un trajet de neuf milles lorsqu'il leur faut télégraphier. Nous espérons qu'on voudra bien prendre en sérieuse considération une demande aussi nécessaire.

Détails sur la disparition du capitaine du steamer "Cybele".—Personne ne l'a vu tomber, mais voici comment l'officier rapporte la chose. Le 23 du mois dernier vers 4 heures de l'après midi, il faisait un temps affreux et la mer roulait des vagues énormes sur le pont du navire. Le second qui était sur la dunette alla à la chambre du capitaine pour faire son rapport sur le temps mais la chambre était vide et il n'a pas été revue depuis. Quand même l'accident aurait eu des témoins il aurait été impossible de lui porter secours.

Vol.—Vendredi soir des voleurs se introduisirent dans le magasin de MM. Glover et Fry, rue de la Fabrique à Québec. Ils ont enlevé pour une valeur de \$1500. On suppose que ceux-ci seraient entrés avant six heures, c'est à dire avant la fermeture de la porte qui conduit sur la rue Garneau et qu'ils se seraient cachés jusqu'après la fermeture du magasin. MM. Glover et Fry croient que les voleurs connaissent très bien la maison. L'affaire a été mise entre les mains des détectives de Québec.

Encore des troubles.—Samedi nous recevons d'un de nos correspondants une lettre de St. Romuald nous informant que des troubles étaient survenus entre des membres de la société de Navires et d'autres de l'Union Canadienne hier soir, P. Picard B. Picard, J. Lapierre, J. Hurens, L. Marcoux, A. Dauger et N. Doré étaient assis et causaient en face de la résidence de Mme Boucher maison de pension lorsque tout-à-coup, sans provocation, ils reçurent des pierres qui blessèrent un M. Picard au menton et à une main; immédiatement après plusieurs coups de pistolets furent tirés mais sans atteindre personne. Les membres de l'Union Canadienne voyant le danger s'empresèrent de fuir et descendirent au pied de la côte. On croit que l'affaire n'en restera pas là.

Il est regrettable que ces scènes se répètent aussi souvent et nous espérons que les coupables seront sévèrement punis.

L'Edifice du séminaire.—On a commencé un nouvel étage aux constructions du séminaire. Les travaux avancent avec une grande rapidité, grâce à l'énergie du constructeur, M. Larose. Si les poutres en fer destinées au nouvel édifice arrivent avant la clôture de la navigation, cet étage sera complètement fini avant les neiges. Alors les murs et les voûtes des caves, du rez-de-chaussées et du premier étage seront terminés. Il restera encore trois étages à construire et le toit à élever pour l'année prochaine.

Comme on le sait, l'édifice est construit avec des matériaux incombustibles. Toutes les divisions intérieures, sauf les cloisons qui séparent en deux les chambres des prêtres, sont en briques. Les corridors de tous les étages seront voûtés, et le rez-de-chaussée qui renfermera les cuisines, le réfectoire et quelques dépendances est entièrement voûté.

L'Abelle.—Une épouse à apprivoiser.—Un colon de la rivière Rouge, M. Burke, a dernièrement épousé une jeune indienne, fille d'un chef renommé. Après le mariage, on se livra à la joie et aux divertissements dans le wigwam du beau père. Tout allait, paraît il, comme sur des raquettes, quand l'épouse, fatiguée de la danse prit, tout à coup, le parti de se retirer dans la forêt.

Depuis ce temps, l'oiseau échappé n'est plus revenu à sa cage. Son mari qui la demande à tous les échos des bois, l'apperoit quelques fois au bord d'un lac occupée à pêcher le poisson dont elle se nourrit; mais aussitôt qu'il veut s'approcher elle disparaît et se cache vivement sous la feuillée comme une jeune perdrix effarouchée.

Espérons que les prochains froids en faisant tomber les feuilles, forceront la cruelle enfant des bois à rentrer au nid ou permettront à son mari de lui jeter un lasso qui la retiendra plus sûrement que les chaînes de l'amour et les nœuds de l'hyménée qui l'arrêtent si eux.

Mort subite.—Lundi soir, un vieil jard du nom de Beauchemin, demeurant sur la rue Auguste, parti avec un de ses petits fils pour aller pêcher sur le fleuve vis à vis de sa résidence. Quelques minutes plus tard, l'enfant, im-

patient de ce que le poisson ne mordait pas, demanda à son grand père de le conduire au rivage. Ce dernier accéda à sa demande et retourna seul pour continuer sa pêche. Vers dix heures du soir, la famille s'alarma de ce que le père Beauchemin n'était pas encore de retour. On alla voir sur la grève, mais, n'apercevant aucune embarcation on pensa qu'il était allé passer la veillée avec quelques amis. La nuit se passa dans la plus grande inquiétude. Dès le lendemain les recherches commencèrent et l'on trouva, mercredi matin, l'embarcation arrêtée près d'une île au chenal du moule. Le père Beauchemin était étendu sans vie au fond du canot sur l'ordre du maire de Ste. Anne, une enquête fut tenue sur le cadavre par M. le coroner Dorion et le verdict a été: Mort d'une maladie de cœur.

—Le Surois.

Mystérieuse disparition.—Le chef de police de Montréal a reçu une lettre dans laquelle un M. Walter Boyne, de New-York, raconte les faits que l'on va lire.

M. Boyne, le correspondant, qui est un cultivateur à l'aise, se maria à une jeune fille de son premier mariage.

La semaine dernière, un des frères de M. Boyne profita d'une excursion à Montréal pour venir faire une courte visite à notre ville. Il emmena avec lui sa femme et sa nièce Mlle Harriet, mais en laissant les chars pour prendre le bateau traversier de Longueuil, il perdit cette dernière de vue et toutes ses recherches pour la retrouver sont restées sans résultat. Après avoir passé quelques jours à Montréal, M. Stanley est retourné à New-York et a fait part du malheur à la famille.

La chose la plus étrange est que la police n'a pas été informée du fait avant aujourd'hui, ce n'est que sur réception de la lettre de M. Boyne qu'elle a eu connaissance de cette mystérieuse affaire.

Le signalement donné est celui-ci:

Mlle Harriet Stanley, âgée de 15 ans, cheveux noirs et frisés, taille d'environ 5 pieds 4 pouces. Elle portait lors de sa disparition, une robe de couleur foncée, un chapeau en paille garni d'une plume bleue et de rubans de même couleur et un châle broché.

Procès de Michael Flanagan à Montréal.—Son Honneur prend le fauteuil à 10 hrs.

Michael Flanagan subit son procès sous accusation d'avoir tué Mary Gallagher, le 27 juin dernier.

MM. Coyle et McGibbon défendant le prisonnier.

M. Bevelin explique au jury les différentes circonstances relatives au crime circonstances déjà connues de nos lecteurs, et accuse le prisonnier d'être sinon le principal assassin, du moins le complice de Suzanne Kennedy.

Le coroner Jones étant assémenté, dit avoir fait l'enquête sur le corps de Mary Gallagher et donne le même témoignage que dans le procès de Suzanne Kennedy.

Le docteur Guerin, le grand constable Bissonnette, Ellen Burke, Jas. Connolly le constable McKinnon et les autres témoins à charge rendirent le même témoignage que dans le procès de la femme de Mears.

Le premier témoin de la défense fut James Flanagan le frère de l'accusé. Il dit que son frère a le sommeil très lourd et que quelquefois il dort 12 ou 15 heures de suite. La veille du meurtre le prisonnier avait travaillé toute la nuit à décharger un navire sur le fort.

Michael Kearns, journalier dépose que la veille du meurtre il a travaillé toute la nuit en compagnie du prisonnier à décharger un navire sur le port. John Morton dit que pendant sept ans il a pensionné chez la mère de l'accusé et qu'il couchait avec le prisonnier dont le sommeil est très lourd, surtout lorsqu'il a bu.

La mère de l'accusé dit qu'il est très difficile d'éveiller le prisonnier. C'est elle qui a montré au détective Cullen tous les habits du prisonnier. Il n'y a pas eu d'habits de lavés dans la maison le lendemain du meurtre.

M. Dubreuil, député greffier de la Couronne prouve ensuite que Suzanne Kennedy a été trouvée coupable du meurtre de Mary Gallagher.

Les avocats adressèrent tour à tour la parole et Son Honneur le juge fit une charge très forte contre l'accusé. Le

jury fut ensuite enfermé et à 7 heures le juge prit son siège, mais les jurés ne s'accordant pas, il fallut attendre. Enfin à 9 heures ils se déclarèrent d'accord et rendirent un verdict de "non coupable" à l'accusation de meurtre.

M. Goyle, l'avocat de la défense, demanda à Son Honneur la mise en liberté du prisonnier, mais attendu qu'il y a d'autres accusations portées contre lui la demande ne fut pas accordée. Son Procès doit se continuer à 10 heures.

M. Develin fit application pour que la sentence de Suzan Kennedy fut rendue, demain à 10 heures (aujourd'hui) La Cour s'ajourne.

—Nouveau Monde.

VENANT d'être reçu un lot de Wincey à 5 cts. la verge et un lot d'Étoffes à Robe à 10 c. chez F. Giguère

SENTENCE DE MORT.

Cour criminelle à Montréal

La Cour de justice était remplie d'une foule compacte accourue pour entendre la sentence de Suzanne Kennedy convaincue du meurtre de Mary Gallagher

A 10 1/2 heures le juge Monk prit place à son siège accompagné du juge de la Couronne. Il y eut un moment d'anxiété lorsque M. Devlin parut et dit: "Qu'il plaise à la Cour de prononcer la sentence contre le meurtrier de Suzanne Kennedy."

Le Greffier de la Cour ordonne aussitôt que la prisonnière s'avance à la barre, ce qu'elle fait avec mouvements nerveux et une pâleur affreuse a envahit son visage. "Prisonnière dit-il, vous êtes accusée du crime de meurtre," aussitôt elle répondit qu'elle ne l'était pas, mais le greffier continua, "avez-vous autre chose à dire pour votre défense." "Je ne suis pas coupable répéta-t-elle et parut beaucoup plus excitée.

L'huissier réclama le silence pour que le juge vint à prononcer sa sentence. Le silence rétabli fut interrompu par Suzanne Kennedy. "Mon Dieu, dit-elle, je vois la tête de cette femme, coupée! et elle se mit à crier, je suis certaine quelle est innocente, je l'ai vu dormir tranquille. Je n'ai point vu le meurtrier, mais c'est l'homme qui l'a laissée qui est le meurtrier, je dors alors." Vous n'avez rien autre chose à dire demanda le Clerc. "Nous ne sommes point coupables et nous devons la vérité répondre en tremblant, la prisonnière répéta ce qu'elle a dit déjà plusieurs fois. Le juge se leva et vivement aussi prononça lentement la sentence suivante. Vous avez été trouvée coupable par un jury consciencieux du crime de meurtre la cour prononce la sentence suivante. "Je ne suis point coupable répète de nouveau la prisonnière. Vous avez, continue le juge, vous avez massacré d'une manière sauvage votre victime, votre amie que vous avez attirée sous votre toit, ou vous a vu la menacer, et vos menaces ont eu leur prompt réalisation. Souvenez-vous maintenant que vous ne devez plus avoir d'espérance sur cette terre juré. Je vous recommande à la clémence de cette cour. Souvenez-vous que vous avez envoyé votre victime devant son Juge Suprême sans lui avoir laissé le temps de regretter ses fautes. La seule consolation que Dieu vous laisse sur la terre c'est le temps nécessaire pour vous préparer à paraître devant son Souverain Tribunal et lui demander pardon de vos fautes. La sentence de cette

cour est "Que vous ne sortirez de cette prison que pour aller le 5 décembre sur le lieu de l'exécution et là à être pendue par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive. Que Dieu ait pitié de votre âme."

Le silence qui suivi ne fut pas interrompu que par la prisonnière qui s'écria moi et Flanagan nous sommes innocents on l'enleva de la boîte, puis la cour continua à poursuivre les affaires du jour.

Naissances.

A Troy, N. Y., le 21 sept. la dame de M. C. B. Desrochers, un fils.

A St. François Beauce, le 29 sept. dernier, la dame de J. Godbout, écr., M. D., une fille.

Décès.

Au faubourg St. Jean de Québec, le 2 Oct. à l'âge de 50 ans, Madame Marie-Cécile Denis, épouse bien-aimée de Pierre Campeau, assistant-inspecteur des chemins. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable sept enfants, et un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps. Ses funérailles ont eu lieu ce matin, à 9 heures.

Le 3 du courant, à l'âge de 15 mois et 4 jours, Joseph-Elzéar, Wilfrid, Raoul, enfant de M. Elzéar Lizotte.

Au faubourg St. Jean, à Québec le 3 du courant, à l'âge de 72 ans et 10 mois, Madame Marie B-aumont, épouse de feu Charles DeVarenes. Elle laisse pour déplorer sa perte quatre enfants inconsolables ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis qui ne l'oublieront jamais. Son service a eu lieu ce matin, à 8 heures à l'Eglise St. Jean et de là au cimetière St. Charles.

N. BEGIN & CIE.,  
CHARRETIERS  
No. 11, Côte du Passage.  
LÉVIS.

ACTE DE FAILLITE 1875  
ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

VICTOR LEBŒUF

de St. Jean Deschâtillons, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 28, rue St. Pierre, en la cité de Québec, lundi, le vingtième jour d'octobre courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,  
Syndic

Québec, 3 octobre 1879.

CHARLES DARVEAU,  
AVOCAT.

6, Côte du Passage, Lévis.  
et 12, rue St. Pierre, Québec.

SITUATION DEMANDEE.

Un jeune homme pouvant fournir de bonnes recommandations et parlant les deux langues désirerait obtenir de l'emploi soit comme commis ou apprenti.

S'adresser à ce Bureau.

BELLEAU et STAFFORD  
AVOCATS

Bureaux: Lévis, No. 6, Côte du Passage  
Québec: No. 120, l'éd de la Côte de la Montagne.

I. N. Belleau. Law. Stafford.

EDOUARD LAROCHELLE  
Relieur et Règleur

Successeur de C. Hianveu dit Lafrance  
No. 14, Rue Laval, Haute-Ville, Québec.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt, comme par le passé à exécuter toute commande en relieur que l'on voudra bien lui confier et à des prix très modérés. Ayant fait l'acquisition de l'atelier de reliure de feu Ch. Hianveu dit Lafrance, il a fait faire des améliorations modernes considérables qui lui permettront d'exécuter tous les ordres qu'il recevra, avec la plus grande ponctualité.

Une visite est sollicitée.

EDOUARD LAROCHELLE.

No. 14, rue Laval, Haute-Ville, Québec.

F. LABERGE,  
345 rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

AU BON MARCHÉ!



SAVON DU PAYS

8 sous la livre.

SAVON DU PAYS

E. H. PAQUET  
BOUCHER - CHARCUTIER

4, RUE ST. ETIENNE, LEVIS.

Bœuf, Lard, Mouton, Saucisse, Boudin, etc., etc., constamment en mains.

Un escompte libéral est accordé aux commerçants sur les commandes de saucisse et de boudin.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic Officiel

AGENT D'ASSURANCES

ET

BUREAU DE COLLECTION

No. 25, Côte du Passage,

Lévis.

Assurance sur la vie, contre le feu et contre les accidents pris à des taux raisonnables

Collection de comptes, billets, etc., faits le plus promptement possible

GUERISON.

Essayez une bouteille de l'Elixir de Gemme d'Épinette Composee et vous éprouverez un soulagement immédiat pour les Rhumes les plus opiniâtres.

Chez les enfants il soulage la coqueluche qui est si fréquente et le remède est très agréable au goût.

Prix de la Bouteille: 15 Cts

AVIS.

Comme la vente du remède est assez rapide et vu son bon marché et ses bons effets, un escompte libéral sera donné aux marchands et détailliers de remèdes.

En vente chez

S. MARMET.

On Demande

Des agents énergiques pour représenter les célèbres machines à coudre WANZER dans les comtés suivants:

LEVIS.

BEAUCE.

DORCHESTER.

LOTBINIÈRE.

PORTNEUF.

S'adresser à

B. W. WANZER & CIE

Bureau Succursale,

379, Rue St. Joseph,

St. Roch, Québec.

Les célèbres machines à coudre Wanzer motion reversible, pour familles et couturiers; Machine D, expressément pour tailleurs; Machine E, pour cordonnerie. Nous vendons payable par versements.

Aiguilles pour toutes sortes de machines en gros et en détail. Huile d'une qualité supérieure.

Réparations faites et ouvrage garanti.

GERVAIS & TURNER,

Agents Généraux,

339, Rue St. Joseph,

St. Roch, Québec.

(Vis à vis l'Eglise de la Congrégation) Québec, 15 Sept. 1879.

COMMERCE D'AUTOMNE.

G. S. MARCEAU

Marchand de Marchandises Sèches

No. 12, Rue COMMERCIALE, BIRVILLE.

Remerciement: ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il espère par son attention particulière et par le bel assortiment de marchandises d'automne tels que Tweeds Draps, Flanelles, Couvertes, Winceys, Etoffes à Robe noir et de couleur, de mériter l'encouragement du public en général.

Il aura constamment en mains un assortiment général de tout ce qui concerne la ligne de marchandises sèches ainsi que chaussures pour hommes, femmes et enfants à des prix qui défient toute compétition.

Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 27 sept 1879.

Peinture Elastique

LA PREUVE DE L'EAU ET DU FEU

Patentée et diplômée à l'Exposition Provinciale 1877.

Les soussignés ont l'honneur d'attirer l'attention du public sur la nouvelle découverte de la Peinture Elastique. Cette peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte bien meilleur marché. Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit.

4	10	Pour la Rivière du Loup, par chemin de fer, entre Québec tous les jours	10 45
7	45	Par l'Express, à l'est de la Rivière du Loup. Les comtés de Gaspé et Bonaventure, et les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, St. Jean, N. B., et Bermuda, via Halifax, par le chemin de fer Intercolonial, tous les jours	6 45
		Moulins de la Chaudière	8 45
<b>MALLES LOCALES.</b>			
10	30	Comtés de Beauce et Dorchester par chemin de fer Lévis et Kennebec, tous les jours	3 00
8	30	Beaumont et Saint Michel, tous les jours	4 45
8	30	3 00 Bienville, Lauzon et St. Joseph Indian Cove deux fois par jour	8 00 4 45
		Lévis, trois fois par jour	8 00 4 45
8	00	4 30 Québec-Sud, deux fois par jour	6 30 4 45
3	00	New-Liverpool et St. Jean Chrysothème, deux fois par jour	8 30 3 00
8	00	2 30 Spencer Cove, deux fois par jour	8 30 3 00
		Sillery Cove	8 00
		Saint-Sauveur et Saint Roch, quatre fois par jour	8 30 2 30
			10 30 5 00
		Par St. Jean	8 30 2 30
			5 00
9	00	Bergerville et Cap Rouge	3 30
		St-Foy	4 00
		Rive Sud Ouest St-Nicolas, jusqu'à Bécancour, tous les jours	8 30
8	00	10 20 Rive Nord Ouest, Ancienne-Lorette jusqu'aux Trois-Rivières, et Berthier tous les jours	1 45
8	00	Rive Nord Est, Beauport, jusqu'à St. Joachim, par terre tous les jours	9 30
		Les comtés de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay par la compagnie à vapeur St. Laurent, les mardi, mercredi, vendredi et samedi	6 30
		Le comté de Charlevoix par terre, les lundis et jeudis	9 30
8	00	Rive d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis	4 00
8	00	10 10 Bourg-Louis, Saint-Raymond, Pont-Rouge, tous les jours	1 45
		10 20 Ste. Catherine, les lundis, mercredis et vendredis	2 00
10	00	Valcartier et Stoneham les mercredis et samedis	4 00
10	00	Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis	2 00
10	00	Charlesbourg, Lorette, St. Ambroise, tous les jours	2 00
		<b>STATS-UNIS.</b>	
8	00	Boston et New-York, etc., tous les jours	6 15
<b>INDES OCCIDENTALES.</b>			
		Lettres etc., payées d'avance, voie de New-York sont expédiées tous les jours à New-York d'où les nœs sont expédiées	8 45
		La Havane et les Indes occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours	6 15
		D'où les malles sont expédiées chaque jeudi	6
		Pour Saint-Jomas, les Indes occidentales jusqu'à New-York	6
		D'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois	
<b>GRANDE-BRETAGNE.</b>			
		Par la voie canadienne, les samedis	11 30
		Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis	6 15
		Do Sac des malles p. chars ouvert jusqu'à	6 30 P.M.
		Do Do	6 45 A.M.
		Do Sac supplémentaire	Midi.
		Les lettres enregistrées doivent être déposées à la poste 15 minutes avant la clôture de chaque maille.	
		Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6 a. m., 10 a. m., 1.30 p. m. et 5.45 p. m.	
		Livraisons par les facteurs de la ville, 8.30 a. m., 10.30 a. m. et 2.30 p. m.	
		<b>PRUNEAU,</b> Maître de poste	